

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Ajournement de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette du 3 novembre 2014, ajournement tenu le 10 novembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Est absent : Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2014-11-10-268

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'ouverture de l'ajournement de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants:

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-8 Serveur municipal - Fin de la location - Décembre 2014

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-3 Petite école de rang - suivi

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2014-2015

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-8 Serveur municipal – Fin de location – Décembre 2014

M.B. 2014-11-10-269

Considérant que la location du serveur informatique vient à échéance le 31 décembre 2014;

Considérant la proposition de la MRCVG à l'effet d'adhérer à la solution régionale de serveur haute disponibilité avec des serveurs redondants localisés à la MRCVG et à la Ville de Maniwaki;

Considérant le prix soumis pour l'acquisition d'un nouveau serveur par notre fournisseur habituel, Groupe DL en incluant les frais d'installation et de montage;

Considérant que le fournisseur informatique « La shop » n'a pas soumis de prix suite à la demande de la directrice générale;

Considérant l'offre reçue de la compagnie « Groupe DL » pour la location d'un serveur IBM et ce, incluant les frais d'installation et de montage;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition d'un serveur informatique et ce, pour un montant total de 5070\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Équipement informatique » (03-600-00-000) et les crédits proviendront de ce même poste budgétaire mais en réaffectant certaines sommes.

Adoptée à la majorité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-3 Petite école de rang – Suivi – Entente relative au don

M.B. 2014-11-10-270

Considérant la résolution M.B. 2014-09-08-209 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 septembre 2014;

Considérant que l'entente proposée initialement incluait une clause quant à l'émission d'un reçu aux fins d'impôts;

Considérant que les démarches menant à l'émission d'un reçu aux fins d'impôts sont complexes et assez longues;

Considérant que seul le ministère de la Culture et des Communications, Ministère qui gère la Loi sur le patrimoine, peut établir la juste valeur marchande d'un tel bâtiment;

Considérant que l'entente initiale est modifiée afin de tenir compte d'une somme de 25 000\$ à considérer si la municipalité désirait procéder à la vente du bâtiment à un particulier;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major et la directrice générale, Claudia Lacroix à signer l'entente concernant le don du bâtiment de la petite école de rang avec les propriétaires actuels, madame Claire Hamel et monsieur Roger Gascon.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, et le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistrent leur dissidence relativement à cette résolution.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2014-2015

M.B. 2014-11-10-271

Considérant la résolution M.B. 2014-10-06-234 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 octobre 2014 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de la patinoire;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par la directrice générale;

Considérant qu'un seul soumissionnaire, Joël Lacroix, a déposé une soumission pour la portion surveillance seulement et ce, au montant de 6000\$;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'offrir tout le contrat de la patinoire 2014-2015, soit la surveillance, la confection et l'entretien de la glace, à Joël Lacroix pour un montant de 12 000\$. Si Joël Lacroix n'était pas intéressé à la portion confection et entretien, il est résolu de vérifier auprès des employés municipaux si une personne serait intéressée à cette portion du contrat. Advenant le cas où aucun employé n'est intéressé, il est résolu de mandater la direction générale pour procéder à un appel d'offres public pour le contrat de patinoire 2014-2015 global, et ce, pour la surveillance, la confection de la glace et l'entretien.

Adoptée à la majorité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2014-11-10-272

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière